

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**



*UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI*

---

**MINISTÈRE DES SPORTS**

Document de Programmation  
pluriannuelle des Dépenses  
(DPPD) 2020-2022

**SEPTEMBRE 2019**

## **INTRODUCTION**

Jadis considéré comme une activité ludique pour les jeunes, une discipline scolaire, un moyen de préparer la guerre, le sport est aujourd'hui, un facteur de développement économique et social. Il est devenu un enjeu stratégique pour l'aménagement du territoire, la mobilisation de ressources, la politique de l'emploi, le renforcement de la cohésion nationale, le rayonnement des communautés, l'amélioration de la santé et du bien-être des populations.

La prise en charge du sport dans les politiques publiques s'est poursuivie avec l'adoption en 2015 de la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) des Sports qui a intégré les enjeux du sport moderne suivant les orientations du « Plan Sénégal émergent » (PSE).

Le PSE classe le sport dans l'Axe 1: Transformation structurelle de l'économie et croissance et a pour ambition d'augmenter sa contribution au développement et de le rendre accessible à tous, au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques.

Par ailleurs, conformément au décret n°2014-894 du 22 juillet 2014, le Ministre des Sports prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat, dans le domaine de l'éducation physique et des sports.

A ce titre, il est chargé notamment, de la promotion de l'éducation physique, de la pratique populaire des sports et l'émergence de sportifs de haut niveau. Il veille à la réalisation d'infrastructures sportives et s'assure de la participation des sportifs aux compétitions internationales. Il veille au respect de l'interdiction des pratiques dopantes.

Ainsi, la vision de la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) des Sports, qui s'inspire du PSE et de la Lettre de mission du Ministre, est celle d'« **Un système sportif accessible et performant qui contribue durablement au développement économique et social du Sénégal**».

Les orientations stratégiques définies dans la LPSD des Sports guideront désormais les actions à entreprendre pour bâtir un sport accessible et performant.

La LPSD des Sports est opérationnalisée dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) qui va s'articuler autour des deux points: les orientations stratégiques du secteur sport [i] et la programmation budgétaire à moyen terme [ii].

## **I- Les orientations stratégiques du secteur sport**

### **1.1. Diagnostic global du secteur**

#### **1.1.1. Problématique**

Le sport sénégalais regorge d'atouts indéniables même si de nombreuses faiblesses plombent son développement.

##### **a- Les atouts du sport sénégalais**

Le Sénégal a très tôt mis en place un cadre législatif et réglementaire pour régir les activités physiques et sportives.

Malgré l'obsolescence des textes, certains points du cadre normatif ont résisté au temps et constituent des acquis qu'il faut préserver.

A cet effet, il convient de citer:

- la volonté de l'Etat de mettre le sport parmi les compétences transférées aux collectivités locales;
- la présence d'entrepreneurs privés qui investissent dans le sport;
- l'existence d'un sport scolaire et universitaire qui s'exprime à travers des compétitions dans plusieurs disciplines et sur toute l'étendue du pays ;
- l'existence de structures de formation de sportifs de haut niveau (football, athlétisme, basketball, lutte, tennis) ;
- la forte option d'une pratique démocratique et pluridisciplinaire, basée sur la délégation de pouvoirs au mouvement associatif qui accomplit de ce fait, une mission de service public ;
- l'existence d'un partenariat dynamique des centres de formation qui permet la mobilisation de ressources importantes ;
- la forte implication du corps médical dans la pratique sportive de masse ;
- l'existence d'une offre de formation diversifiée et d'une certification garantie par l'Etat.

### **b- Les faiblesses du système sportif sénégalais**

Parmi les faiblesses du secteur sportif, l'on peut citer:

- la faiblesse du budget alloué au Ministère des Sports ;
- le retrait d'une bonne frange des enseignants d'éducation physique et sportive des activités du sport scolaire et universitaire ;
- le déficit énorme en infrastructures sportives et la vétusté de l'existant ;
- le déficit en infrastructures sportives fonctionnelles dans les écoles et universités ;
- la rareté des espaces et aires de jeu dans les grands centres urbains ;
- les salaires peu attractifs des pratiquants et l'exode incontrôlé de l'élite jeune ;
- les défaillances dans la gouvernance des clubs entraînant parfois des faillites ;
- le recours par des sportifs, au dopage et autres produits interdits ;
- l'absence de mécanisme de régulation, de contrôle et de soutien aux clubs professionnels ;
- l'insuffisante motivation de l'élite dans certaines disciplines sportives ;
- l'absence de données statistiques fiables sur le secteur ;
- l'insuffisant contrôle des nouveaux agents économiques du sport comme les agents de joueurs, les managers, les promoteurs et organisateurs de spectacles sportifs.
- l'inaccessibilité des équipements sportifs aux ménages modestes ;
- la persistance de la violence dans les compétitions sportives ;
- le déficit dans le contrôle et la surveillance du sponsoring.

## **1.1.2. Performances techniques**

### **1.1.2.1 Développement des infrastructures sportives**

#### **❖ Construction**

Les travaux de construction de l'Arène nationale de lutte du Sénégal, et du Palais des Sports sont terminés, pour le premier les clés sont remises alors que pour le second, l'inauguration est effectuée 2018.

Pour la construction des stades régionaux, les travaux ont démarré à Sédhiou, à Kédougou, et Kaffrine.

#### **❖ Réhabilitation**

Les projets de réhabilitation entamés en 2016, dans la région de Dakar (Mbao, Parcelles Assainies/Ngor et Ngalandou Diouf), sont très avancés. Concernant le stade Lat-Dior de Thiès, les travaux de réhabilitation sont achevés.

### **1.1.2.2 Entretien et maintenance des infrastructures sportives**

Cette action concerne les stades nationaux ainsi que les 11 stades régionaux.

### **1.1.2.3 Promotion du sport pour tous, du sport à la base et des loisirs sportifs**

Dans ce domaine, les interventions de l'Etat ont consisté à apporter des subventions, des appuis en matériels pédagogiques et didactiques, en matériels sportifs ainsi que les récompenses aux fédérations et groupements sportifs pour leur fonctionnement et l'organisation de leurs manifestations sportives.

#### **❖ Contrôle de la vie fédérale**

Les actions du Ministère des Sports portent sur la supervision du fonctionnement et/ou de la normalisation des instances dirigeantes des fédérations et groupements sportifs. Le travail de régularisation administrative entamé en 2017 a abouti à une évaluation exhaustive du statut des Fédérations Nationales sportives (FNS) entraînant l'augmentation du nombre de fédérations en règle au détriment des structures d'exception (CNP, CNG) et groupements sportifs soit 35 en règle, 5 en cours de normalisation et 18 pas en règle dont 08 en léthargie.

#### **❖ En matière de loisirs**

En matière de loisirs, c'est la même démarche basée sur le partenariat et l'accompagnement avec toutefois un accent mis sur les loisirs inclusifs en direction des couches vulnérables.

La Direction des loisirs a aussi jeté les bases du développement des loisirs en tant que moteur de création de richesses et d'emplois. C'est le cas du projet d'aménagement d'une base de loisirs dans la forêt classée de Mbao, qui est en phase d'évaluation par la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques DGPPE.

### **1.1.2.4 Promotion du sport scolaire et universitaire**

Elle concerne les activités du secrétariat général de l'UASSU qui appuie les compétitions scolaires et universitaires, en licences, trophées, équipements sportifs, et en police d'assurance.

Concernant les activités, il convient de noter l'organisation des championnats régionaux de sports scolaires dans les 14 régions avec la participation de 5 489 établissements 162 485 élèves en 2017-2018 et universitaires avec 56 Institutions d'enseignement supérieur et 2 966 étudiants ont pris part aux compétitions en 2018.

### **1.1.2.5 Amélioration des performances des sportifs sénégalais aux compétitions internationales**

L'arbitrage fait en étroite collaboration avec le Comité national olympique et sportif sénégalais (CNOSS), 17 disciplines ont été retenues pour un total de 32 opérations.

De manière générale, les résultats obtenus lors des compétitions sportives internationales de 2018 (55 titres sportifs dont 01 mondial et 54 au plan africain dont 14 OR) sont satisfaisants.

Il convient de relever la participation honorable des équipes nationales de football et de basketball aux coupes du monde des dites disciplines. Cette dynamique de performance est aussi notée pour bon nombres de disciplines (Taekwondo, Basket, Athlétisme, Gymnastique, Handball, Handisport...).

Ces résultats ont été facilités par une couverture budgétaire en nette amélioration, même si le problème n'est pas totalement résolu du point de vue de la disponibilité des fonds à temps. Il y a aussi les premières retombées de la mise en œuvre des deux programmes en direction du sport de haut niveau notamment avec les médailles obtenues en junior.

### **1.1.2.6 Développement des ressources humaines et de la formation**

#### **\* Mettre à la disposition du secteur des cadres et techniciens de qualité**

##### **❖ Formation de professeurs et maitres d'EPS**

Le Ministère des Sports, à travers le CNEPS de Thiès, forme des professeurs des Sports et d'éducation physique de collège d'enseignement moyen (CAPSEP), à l'effet de relever le niveau de formation des enseignants d'EPS.

##### **❖ Formation d'entraîneurs et de cadres du mouvement sportif**

En 2018, le secteur a enregistré, pour la formation d'entraîneurs et techniciens, 224 récipiendaires de diplômes d'État d'entraîneurs de 1er, 2ème et 3e degré.

##### **❖ Formation des agents du Ministère des Sports**

Dans le cadre de la formation continue des agents du ministère, 35 cadres du Ministère des Sports et des fédérations et groupements sportifs ont bénéficié, en 2018, de formation.

Le tableau suivant présente les statistiques de la formation.

<b>Profils</b>		<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>
<b>Vacataires et contractuels</b>	CAPSEP-EPS	43	39	<b>82</b>
	CAMEPS	521	231	<b>752</b>
<b>Entraîneurs et techniciens</b>		285 dont 10 à l'étranger	224 dont 19 à l'étranger	<b>059 dont 29 à l'étranger</b>
<b>Cadres du ministère</b>		103	45	<b>148</b>

## ❖ Actualiser les modules et contenus de formation

De nouveaux modules de formation sont introduits au niveau du CNEPS avec le projet de Licence 3 en partenariat avec l'Université de Thiès, consacrant l'arrimage des enseignements dispensés au CNEPS dans le système Licence Master et Doctorat, conformément à la plaquette pédagogique proposée par la CONFEJES.

L'autre innovation majeure concerne la mise en œuvre des enseignements de la Licence professionnelle STAPS dans la plateforme d'enseignement à distance de l'Université de Thiès.

### 1.1.3. Les défis

Pour bâtir un sport sénégalais performant, les défis suivants sont à relever :

- assurer la relève par la prise en charge des jeunes talents et la promotion du sport scolaire et universitaire ;
- faciliter l'accès de la pratique au plus grand nombre et améliorer les conditions de la pratique par une offre en ressources humaines et en infrastructures sportives de qualité ;
- lutter contre le dopage et toutes formes de déviance en termes de violence, de conflit, de tricherie, de fraude et xénophobie ;
- disposer d'un nouveau code des sports en phase avec les exigences du secteur ;
- faciliter l'accès des sportifs au marché du travail par la professionnalisation des emplois sportifs et des emplois liés au sport ;
- améliorer les conditions de travail et de motivation des agents du Ministère des sports ;
- trouver des ressources importantes par un système de financement innovant.

## 1.2. Objectifs du secteur

### 1.2.1. Vision

La vision de la Lettre de Politique sectorielle de Développement des Sports (LPSD des Sports) inspirée du Plan Sénégal Emergent et la Lettre de mission du Ministre des Sports, est celle d'« *un système sportif accessible et performant qui contribue durablement au développement économique et social du Sénégal* ».

### 1.2.2. Objectifs stratégiques

Conformément à la vision déclinée ci haut, les objectifs stratégiques se présentent comme suit:

- I. réaliser des infrastructures sportives de qualité et promouvoir la pratique du sport ;
- II. doter le sport sénégalais en ressources humaines suffisantes de qualité ;
- III. améliorer la contribution du sport à la création de richesses, d'emplois et au PIB ;
- IV. promouvoir une gouvernance participative axée sur l'efficacité des interventions et l'atteinte des résultats.

### 1.2.3. Objectifs spécifiques

Pour réaliser les objectifs stratégiques, le Gouvernement s'est fixé, de manière spécifique, les objectifs suivants :

- réhabiliter et mettre aux normes les infrastructures sportives existantes ;
- construire des infrastructures sportives modernes et accessibles ;

- promouvoir le sport à la base et les loisirs sportifs en milieu scolaire et dans les activités de masse ;
- améliorer les performances des sportifs sénégalais aux compétitions internationales ;
- actualiser les contenus de formation et développer de nouveaux profils de techniciens sportifs ;
- former suffisamment de techniciens et encadreur sportifs ;
- développer de nouvelles compétences en matière d'administration, de gestion et de pilotage du sport ;
- former et recruter des cadres administratifs supérieurs, moyens et d'appui ;
- améliorer la qualité de l'offre sportive du Sénégal pour l'organisation de rencontres internationales qui soutiennent le tourisme et les domaines connexes ;
- promouvoir les loisirs sportifs comme opportunités économiques de créations de richesses et d'emplois ;
- promouvoir les métiers du sport et les métiers liés au sport.

## **II - La programmation budgétaire à moyen terme**

### **2.1. Présentation des programmes**

Le secteur des Sports est découpé en 3 programmes qui vont concourir à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus. Il s'agit des programmes suivants:

- ❖ **Programme 1** : Coordination pilotage et gestion administrative ;
- ❖ **Programme 2** : Développement de la pratique et des infrastructures sportives ;
- ❖ **Programme 3** : Développement des ressources humaines et de la formation.

Le tableau en **annexe 2** présente de manière synthétique les différents programmes avec leurs objectifs spécifiques, résultats attendus, indicateurs de suivi, et même leurs prévisions de **2019 à 2021**.

## ANNEXE1 : Budgétisation par nature de dépenses

### 2.2. Budgétisation à moyen terme

Le tableau suivant fait la synthèse des projections financières du Ministère des Sports sur la période 2020-2022 par programme et par nature économique des dépenses.

**Tableau 1** : synthèse des projections financières 2020-2022 par programme et par nature économique des dépenses. 22 386 882 084

Libelle Programmes	Catégorie de dépense	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
<b>TOTAL P1</b>		<b>1 484 639 844</b>	<b>1 684 794 120</b>	<b>1 744 458 162</b>
<b>P1: Pilotage, Gestion et Coordination administrative</b>	Personnel	646 657 684	683 202 120	696 866 162
	Biens et services	442 540 160	426 150 000	422 150 000
	Transferts courants	395 442 000	425 442 000	425 442 000
	Invest par l'Etat	-	150 000 000	200 000 000
	Transferts en capital	-	-	-
<b>TOTAL P2</b>		<b>22 386 882 084</b>	<b>11 385 094 748</b>	<b>32 946 654 270</b>
<b>P2: Dev Pratique et infrast</b>	Personnel	219 360 000	263 950 500	269 229 510
	Biens et services	620 175 760	3 477 424 760	10 477 424 760
	Transferts courants	1 700 000	-	-
	Invest par l'Etat	19 545 646 324	4 643 719 488	17 200 000 000
	Transferts en capital	2 000 000 000	3 000 000 000	5 000 000 000
<b>TOTAL P3</b>		<b>912 216 000</b>	<b>1 143 850 840</b>	<b>1 743 889 857</b>
<b>P3: Dev RH et Formation</b>	Personnel	67 426 000	76 950 840	78 489 857
	Biens et services	214 790 000	236 900 000	235 400 000
	Transferts courants	60 000 000	30 000 000	30 000 000
	Invest par l'Etat	570 000 000	800 000 000	1 400 000 000
	Transferts en capital	-	-	-
<b>TOTAL SPORTS</b>		<b>24 783 737 928</b>	<b>14 213 739 708</b>	<b>36 435 002 289</b>

**Tableau 2** : Synthèse des projections financières par programme 2020-2022

Programmes	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Total
<b>P1: Pilotage, Gestion et Coordination administrative</b>	1 484 639 844	1 684 794 120	1 744 458 162	5 188 100 282
<b>P2: Développement de la pratique et des infrastructures</b>	22 386 882 084	11 385 094 748	32 946 654 270	53 968 071 940
<b>P3: Développement des Ressources Humaines et de la Formation</b>	912 216 000	1 143 850 840	1 743 889 857	3 600 582 697
<b>TOTAL</b>	24 783 737 928	14 213 739 708	36 435 002 289	62 777 354 919



**Tableau 3 : Synthèse des projections financières du Ministère des Sports sur la période 2019-2021 par titre de dépenses**

Nature de dépenses	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Total 2020 - 2022
Dépenses de personnel	933 443 684	1 024 103 460	1 044 585 529	3 072 711 989
Biens et services	1 277 505 920	4 140 474 760	11 134 974 760	18 439 024 280
Transferts courants	457 142 000	455 442 000	455 442 000	1 366 326 000
Investissements exécutés par l'État	20 115 646 324	5 593 719 488	18 800 000 000	29 899 292 650
Transferts en capital	2 000 000 000	3 000 000 000	5 000 000 000	10 000 000 000
<b>Total</b>	<b>24 783 737 928</b>	<b>14 213 739 708</b>	<b>36 435 002 289</b>	<b>62 777 354 919</b>

### 2.3.2. Périodicité

La périodicité du reportage se fera comme indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau 4 : périodicité du reportage**

<b>RAPPORTAGE</b>	<b>STRUCTURE RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DU RAPPORT</b>	<b>DESTINATAIRE DU RAPPORT</b>	<b>FREQUENCE</b>
Rapport de suivi d'exécution du PAP (activités, extraits, dépenses)	R.PROG	Ministre des Sports et Comité pilotage LPSD	Annuel
Rapport d'exécution financière du DPPD	CEP/DAGE	Ministre des Sports /Ministre en charge des finances/ bailleurs	Annuel